

# ANCIEN FRANÇAIS

## L'ARTICLE DÉFINI

L'article défini du français vient du démonstratif latin. Sa syllabe initiale va s'effacer pour donner notre article défini (aphérèse)

Ille > le

	MASCULIN	FEMININ
CAS SUJET SINGULIER	ille > illi > li	illa > la
CAS REGIME SINGULIER	illum > lo > le	illam > la
CAS SUJET PLURIEL	illi > les	illas > les
CAS REGIME PLURIEL	illos > les	illas > les

### Règles :

- **Contraction** : les articles définis sont soumis aux règles d'élision et de contraction > Le / La s'élident devant une voyelle  
/!\ Li n'est pas concerné
- **Enclise** : ils peuvent fusionner avec la préposition qui précède > forme contractée > a + le = al

### Evolution :

- on conservera uniquement le/la/les = disparition de li
- certaines formes contractées disparaissent ou évoluent > del devient du

### USAGES

- parler d'un concept connu de tous Li chevaliers = le chevalier
- parler de quelque chose que l'on vient de mentionner
- dans une relative
- en cas de nom en apposition ou d'expression figée